

Examen et corrigé de Propriété Intellectuelle de janvier 2021 – Professeur J. de Werra

Durée : 1h

Bonne réponse : +2

Mauvaise réponse : -1

Pas de réponse : 0

Les notes ont été réajustées à posteriori pour tenir compte de la difficulté de certaines questions

Note finale : 5/6

Terminé le	vendredi 29 janvier 2021, 14:56
Temps mis	55 min 49 s
Note	45,00 sur 60,00 (75%)

Question 1

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

L'art. 12 al. 1^{bis} LDA interdit l'importation en Suisse de jeux vidéo acquis licitement en Italie, aussi longtemps que l'éditeur n'a pas lui-même exercé en Suisse son droit de représentation.

Veillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 2

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Une actrice de cinéma dispose de la titularité originale des droits d'auteur sur une photographie de sa personne faite par un photographe tiers, en vertu du droit à l'image, faute de dispositions contraires.

Veillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 3

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Une technique de peinture (consistant dans le fait d'utiliser un certain type de peinture avec des pinceaux particuliers) est protégeable par le droit d'auteur.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 4

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Hans, artiste connu pour ses œuvres d'art avant-gardistes sur la thématique animalière, a vendu à Jean une sculpture en bronze ressemblant à une poule qu'il a appelée « Crazy chicken ». La femme de Jean trouvant cette sculpture très laide décida de la détruire. Hans doit se voir offrir la possibilité de racheter la sculpture « Crazy Chicken » au prix du marché.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 5

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

La vente du tableau original dénommé « Sunset », œuvre du célèbre artiste contemporain Romano Charp né en 1970, par l'artiste à sa galerie d'art à Zurich implique le transfert du droit de reproduire l'œuvre sur des cartes postales, à moins que le contrat de vente du tableau ne l'interdise.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 6

Terminer

Note de -1,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Philippe a demandé à son assistant Pierre de le seconder dans l'élaboration d'une sculpture originale et individuelle. Autoritaire, Philippe donne à Pierre des directives ne lui laissant aucune marge de manœuvre malgré le temps et l'énergie que Pierre consacre à ce projet. Pierre n'est pas le coauteur de l'œuvre.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 7

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

La LCD permet de protéger certaines prestations qui ne sont pas protégeables par le droit de la propriété intellectuelle dans certaines circonstances particulières.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 8

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Etat de fait : Madame Xavier est ingénieure en robotique et employée de la start-up suisse FLYto SA. Elle a développé un drone innovant (y compris le logiciel permettant de le faire fonctionner) dans le cadre de ses activités professionnelles. Vu les relations devenues difficiles avec son employeur, Madame Xavier a été congédiée par FLYto SA avec effet au 31 décembre 2020. Madame Xavier a rédigé et publié sur son blog librement accessible sur Internet en date du 3 janvier 2021 un document décrivant en détail tous les aspects du drone, y compris des plans précis ainsi que le code source du logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Affirmation : Faute de disposition contractuelle contraire, Madame Xavier est titulaire des droits d'auteur (y compris le droit moral) sur le document décrivant le drone qu'elle a rédigé dans le cadre de son travail pour son ancienne employeuse FLYto SA.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 9

Terminer

Note de -1,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

En droit suisse des brevets, il est licite de démonter une machine brevetée (par exemple un microscope) afin d'en comprendre le fonctionnement. En revanche, utiliser cette machine (in casu le microscope) dans le but de faire de la recherche constitue une violation du brevet.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 10

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Amélie a inventé un jeu de société dont les règles sont particulièrement innovantes. Ce jeu a reçu un prix prestigieux dans l'industrie des jeux de société. A cette occasion, le jury a indiqué qu'il s'agit d'un concept « *particulièrement inédit* » et « *une invention de génie !* ». En dépit de ces qualités, le jeu d'Amélie ne pourra pas faire l'objet d'un brevet d'invention en Suisse.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 11

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Professeur de gymnastique chinoise, M. Wang a mis au point un enchaînement de poses particulièrement originales, qu'il exécute lors des cours collectifs qu'il dispense. Cet enchaînement de poses ne saurait être protégé par le droit d'auteur, car il ne s'agit pas d'une expression artistique.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 12

Terminer

Note de -1,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Etat de fait : Madame Xavier est ingénieure en robotique et employée de la start-up suisse FLYto SA. Elle a développé un drone innovant (y compris le logiciel permettant de le faire fonctionner) dans le cadre de ses activités professionnelles. Vu les relations devenues difficiles avec son employeur, Madame Xavier a été congédiée par FLYto SA avec effet au 31 décembre 2020. Madame Xavier a rédigé et publié sur son blog librement accessible sur Internet en date du 3 janvier 2021 un document décrivant en détail tous les aspects du drone, y compris des plans précis ainsi que le code source du logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Affirmation : A supposer que FLYto SA n'ait pas encore déposé à ce jour (29 janvier 2021) de brevet sur la technologie innovante intégrée dans le drone, la publication du document par Madame Xavier n'a pas détruit la nouveauté et n'a pas anéanti toute possibilité de FLYto SA d'obtenir un brevet suisse revendiquant le drone.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 13

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Jean a remarqué que les livres « Harry Potter » en langue anglaise coûtent substantiellement moins cher en Chine qu'en Suisse, malgré qu'ils soient vendus et mis en circulation par la même maison d'édition, avec l'accord du titulaire des droits d'auteur dans ces deux pays. Toujours motivé par une bonne affaire, Jean a décidé d'acheter ces livres en Chine et de les importer en Suisse afin de pouvoir les revendre avec une bonne marge. L'auteur ou son ayant-droit (soit la maison d'édition) pourra s'opposer à cette importation en Suisse sur la base du droit d'auteur.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 14

Terminer

Note de -1,00 sur 2,00

Marquer la question

Etat de fait : Madame Xavier est ingénieure en robotique et employée de la start-up suisse FLYto SA. Elle a développé un drone innovant (y compris le logiciel permettant de le faire fonctionner) dans le cadre de ses activités professionnelles. Vu les relations devenues difficiles avec son employeur, Madame Xavier a été congédiée par FLYto SA avec effet au 31 décembre 2020. Madame Xavier a rédigé et publié sur son blog librement accessible sur Internet en date du 3 janvier 2021 un document décrivant en détail tous les aspects du drone, y compris des plans précis ainsi que le code source du logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Affirmation : A défaut de disposition contractuelle contraire, Madame Xavier est titulaire des droits d'auteur sur le logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 15

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

La LCD peut s'appliquer à l'encontre d'une société commerciale A à la condition que le comportement déloyal reproché à cette société A porte directement préjudice à (au moins) une autre société concurrente de la société A.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 16

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Le droit d'accès dont bénéficie la personne dont les données personnelles font l'objet d'un traitement qui est consacré dans la loi fédérale sur la protection des données (actuelle et future ; cf. textes légaux ci-dessous) est susceptible d'entrer en conflit avec les droits de propriété intellectuelle du responsable du traitement des données (en particulier la protection des secrets d'affaires de ce dernier).

Note : cette question porte sur un sujet traité lors des leçons d'essai données lors du cours du 9 octobre 2020 faisant partie de la matière d'examen

LPD :

Art. 8 al. 1

1 Toute personne peut demander au maître d'un fichier si des données la concernant sont traitées.

nLPD

Art. 25 Droit d'accès

1 Toute personne peut demander au responsable du traitement si des données personnelles la concernant sont traitées.

2 La personne concernée reçoit les informations nécessaires pour qu'elle puisse faire valoir ses droits selon la présente loi et pour que la transparence du traitement soit garantie.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 17

Terminer

Note de -1,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Un produit (soit un type de pneus anti-dérapants) fait l'objet de brevets d'invention délivrés en France et en Suisse au même titulaire, soit la société SafeWheels SA. Si une autre société fabrique des copies des pneus brevetés en Espagne (qui appartient à l'Espace Economique Européen) et les importe en Suisse, l'art. 9a al. 1 LBI permet l'importation en Suisse de ces pneus sans l'autorisation de SafeWheels SA.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 18

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Les contrats de licence de logiciel « open source » ne portent pas sur des logiciels protégeables par le droit d'auteur

Note : cette question porte sur un sujet traité lors des leçons d'essai données lors du cours du 9 octobre 2020 faisant partie de la matière d'examen

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 19

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Etat de fait : Madame Xavier est ingénieure en robotique et employée de la start-up suisse FLYto SA. Elle a développé un drone innovant (y compris le logiciel permettant de le faire fonctionner) dans le cadre de ses activités professionnelles. Vu les relations devenues difficiles avec son employeur, Madame Xavier a été congédiée par FLYto SA avec effet au 31 décembre 2020. Madame Xavier a rédigé et publié sur son blog librement accessible sur Internet en date du 3 janvier 2021 un document décrivant en détail tous les aspects du drone, y compris des plans précis ainsi que le code source du logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Affirmation : A supposer que FLYto SA soit titulaire d'un brevet suisse revendiquant la technologie innovante intégrée dans le drone qui a été déposé le 15 décembre 2019 et a été délivré le 18 septembre 2020, la divulgation du document litigieux par Madame Xavier le 3 janvier 2021 ne porte pas préjudice ni ne viole ce brevet.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 20

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Etat de fait : Madame Xavier est ingénieure en robotique et employée de la start-up suisse FLYto SA. Elle a développé un drone innovant (y compris le logiciel permettant de le faire fonctionner) dans le cadre de ses activités professionnelles. Vu les relations devenues difficiles avec son employeur, Madame Xavier a été congédiée par FLYto SA avec effet au 31 décembre 2020. Madame Xavier a rédigé et publié sur son blog librement accessible sur Internet en date du 3 janvier 2021 un document décrivant en détail tous les aspects du drone, y compris des plans précis ainsi que le code source du logiciel permettant le fonctionnement du drone.

Affirmation : A supposer que FLYto SA détienne les droits sur le design du drone (s'agissant d'un design de service au sens de l'art. 332 CO) mais que FLYto SA n'ait pas encore déposé de design ni en Suisse ni à l'étranger pour protéger la forme innovante du design du drone, FLYto SA a six mois pour déposer le design en vertu du droit de priorité (art. 22 LDes), et ce même si le design du drone a été divulgué par Mme Xavier.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 21

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

La marque « LimeCompta » déposée pour des logiciels de comptabilité sera refusée par l'IPI (Institut suisse de la propriété intellectuelle) car elle est descriptive.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 22

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

La qualité d'inventeur au sens de l'art. 5 LBI confère à l'inventeur le droit d'exploiter librement l'invention et de concéder des licences d'utilisation à des tiers.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 23

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

A supposer que Jeannette photographie l'œuvre photographique intitulée « Métamorphose » imprimée sur une bache et qui est exposée temporairement sur le bâtiment universitaire des Bastions, elle pourra librement publier des cartes postales de sa photographie à des fins commerciales, sans demander le consentement de l'auteur de l'œuvre photographique intitulée « Métamorphose ».

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 24

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Lorsqu'il enregistre une marque dans le registre suisse des marques, l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle s'assure qu'il n'existe aucune marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 25

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Jean a reproduit lui-même le sigle Nike (« Swoosh ») sur son sac d'école, ce sigle constituant une marque valablement déposée par Nike International Ltd en classe 25 de la classification de Nice pour des vêtements et chaussures en Suisse. Jean viole la marque de Nike International Ltd, qui est ainsi fondée à agir en interdiction à son encontre en application de l'art. 55 al. 1 LPM.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 26

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Lorsqu'un chorégraphe A réutilise la chorégraphie d'un autre chorégraphe B de sorte que les éléments repris passent à l'arrière-plan de sa propre création, il ne porte pas atteinte au droit d'auteur de B sur sa chorégraphie.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 27

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Le droit à la marque est le seul droit de propriété industrielle (faisant l'objet d'un enregistrement) dont la protection est susceptible de durer indéfiniment.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 28

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

Marquer la question

Tim, créateur de mode, souhaite déposer ce jour un design sur un nouveau modèle de sac à main qu'il souhaite commercialiser. Néanmoins, il souhaite présenter son nouveau modèle de sac à main lors de la « Fashion Week » à Milan qui aura lieu dans trois mois. De peur qu'une autre société ne s'empare de son idée dans l'intervalle, il lui sera possible de déposer une demande d'enregistrement de son design tout en demandant que la publication soit ajournée de plusieurs mois.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai

Question 29

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

Tout comme le droit suisse des brevets d'invention, le droit suisse des designs connaît le système des antériorités mondiales de sorte que la divulgation d'un design qui serait faite ailleurs qu'en Suisse et ne serait dès lors pas accessible aux milieux concernés en Suisse détruit la nouveauté du design.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Faux

Question 30

Terminer

Note de 2,00 sur 2,00

🚩 Marquer la question

La société TopJeans SA commercialise des trouses sous la marque « KAPLAN », enregistrée par elle-même aux États-Unis d'Amérique, dans l'UE et en Suisse pour ce type de produits. Robins SA a le droit d'importer en Suisse des trouses «KAPLAN» en vue de leur revente dans ce pays, dans la mesure où elles ont été acquises aux États-Unis auprès du distributeur autorisé de TopJeans SA.

Veuillez choisir une réponse :

- a. Vrai
- b. Faux
- c. Pas de réponse

La réponse correcte est : Vrai